



Carnet de Passages Prolongation de la validité pour la Nouvelle-Zélande

Si vous désirez prolonger votre séjour en Nouvelle-Zélande avec votre véhicule et que le Carnet arrive à échéance, il est possible de le prolonger. Pour cela, il faut obtenir l'accord des autorités douanières locales. Si la prolongation est refusée, il faut impérativement sortir le véhicule avant l'échéance du carnet.

Veuillez vous adresser env. 4 semaines avant l'échéance du Carnet au club automobile néo-zélandais.

The New Zealand Automobile Association Inc. (NZAA)

Level 17, 99 Albert Street

P.O.Box 5, Auckland 1000

NEW ZEALAND

Tel. 0064 - 9 - 966 8800

Fax 0064 - 9 - 966 8891

e-mail: info@aa.co.nz oder AChesterman@aa.co.nz

Lors d'une prolongation, le Carnet original doit être présenté au club automobile néo-zélandais afin que la prolongation puisse être validé avec le sceau officiel nécessaire.

Dans le cas où un nouveau Carnet doit être émis, il faut en faire la demande auprès du TCS à l'aide du formulaire de renouvellement. Lorsque vous êtes en possession du nouveau Carnet, les deux Carnets doivent être présentés au club automobile néo-zélandais. Le club se chargera de demander à la douane la régularisation des documents. Ensuite, le Carnet échu ainsi qu'une photocopie de la première page timbrée du nouveau Carnet doivent être renvoyé au TCS.

Voir aussi:

<http://www.aa.co.nz/motoring/tips/travelling/temporarilyimporting/Pages/default.aspx>